



LES ENJEUX DU BILAN DE COMPÉTENCES



S'autoriser à envisager et à explorer les chemins des possibles



Oser prendre un temps de travail accompagné pour réaliser un diagnostic de son parcours professionnel



Se tenir prêt à révéler votre potentiel afin de rendre possible un réel épanouissement personnel et professionnel

Choisir son chemin vers votre nouvel élan professionnel

LES OBJECTIFS DU BILAN DE COMPÉTENCES

Mieux se connaître : identifier et analyser vos compétences, vos talents, vos motivations, vos aptitudes personnelles et professionnelles.

Clarifier vos besoins, vos valeurs, vos limites et vos aspirations pour déterminer le sens et la finalité de vos choix professionnels.

Ouvrir le champ des possibles à d'autres alternatives professionnelles

Converger vers un projet professionnel aligné avec qui vous êtes.

Utiliser l'ensemble de ses atouts pour s'orienter vers un métier porteur d'épanouissement personnel et professionnel

LES ETAPES FONDAMENTALES DU BILAN DE COMPÉTENCES

1- La phase préliminaire

C'est l'étape d'analyse de votre demande et de vos besoins. Cette phase permet de déterminer le format d'accompagnement le mieux adapté à votre situation et vos besoins et de définir conjointement les modalités de déroulement du bilan.

2 – La phase d'investigation

Durant cette étape du bilan, je vous accompagne à mieux vous connaître, à analyser vos motivations et vos centres d'intérêts professionnels et personnels. C'est également lors de cette étape que seront identifiées vos compétences, leur transférabilité, vos aptitudes professionnelles et personnelles. Cette étape vous aide à élaborer de nouvelles pistes professionnelles, identifier et vérifier leur pertinence et leur faisabilité sur le marché ciblé.

3- Phase de conclusion

Elle clôture votre accompagnement. Cette étape vous permet de vous approprier les résultats détaillés de la phase d'investigation. A cette occasion, je recense les conditions et moyens favorisant la réalisation du projet professionnel que vous avez validé. Un plan d'action est élaboré conjointement intégrant les étapes envisagées pour sa mise en œuvre en y intégrant si nécessaire une phase de formation. Ce document de synthèse co-construit vous est remis à l'occasion de cet entretien de bilan.



LE PROGRAMME DU BILAN DE COMPÉTENCES

1- Analyse du besoin et des attentes : 2 heures d'entretien en face à face

Echange qui permet au consultant d'analyser vos besoins et vos attentes. Il permet de déterminer le format d'accompagnement qui vous correspondra le mieux.

2- « J'analyse mon parcours personnel » : 2 heures d'entretien en face à face

Dans cette étape, vous allez travailler sur votre parcours, vos choix de vie et vos motivations. C'est un moment pour identifier vos croyances et également vos ressources.

3. « J'analyse mon parcours professionnel » : 3 heures d'entretien en face à face

Ici, vous allez identifier vos compétences, vos valeurs, vos besoins, vos leviers de motivation et l'environnement professionnel propice à votre épanouissement.

4. « Elaboration de mon projet » : 4 heures d'entretien en face à face

Cette étape permet d'ouvrir le champ des possibles à des alternatives inspirantes. Vous allez investiguer ces pistes et valider le choix de votre projet professionnel en cohérence avec votre personnalité. Elle sera clé pour réaliser vos points forts et ceux à renforcer.

5- « Je valide mon projet » : 3 heures d'entretien en face à face

A ce stade du bilan, vous avez une idée claire de votre projet ou des alternatives professionnelle qui s'offrent à vous. Nous travaillerons ensemble à la construction de votre plan d'actions pour atteindre votre objectif.

6- « Ma synthèse » : 2 heures d'entretien en face à face

C'est le moment du bilan qui permet de s'assurer de votre motivation vers le changement et des étapes à réaliser pour atteindre votre objectif.

MÉTHODOLOGIE MOBILISÉE

Au cours d'entretiens individuel, je vous accompagne en tenant compte de **vos objectifs et attentes**, de **vos besoins** et de votre **autonomie dans votre travail**.

Pour cela, je mets à votre disposition mes compétences et mes connaissances du marché du travail local ainsi que tous les outils adaptés à votre situation :

- ✓ Se questionner pour mieux se connaître : egogramme, mini scénario, test psychométrique, IKIGAI, 360°...
- ✓ Explorer les métiers et le marché local : fiches métiers, enquêtes terrain, outil Explorama, entretiens conseil, Baromètre de l'Emploi ...
- ✓ Travailler des outils adaptés et élaborer votre stratégie : cartographie des compétences, conseils sur CV et lettres de motivation, conseil positionnement sur les réseaux sociaux professionnels, synthèse écrite du bilan avec un plan d'action personnalisé.

Je reprends contact avec vous 6 mois après la fin du bilan pour faire le point sur votre situation, votre projet, et votre insertion si reprise d'emploi



A qui s'adresse la formule TRANSITION ?

Vous avez une idée de votre cible d'emploi ou de projet de formation et vous souhaitez être accompagné pour explorer d'autres pistes en lien avec vos compétences, votre personnalité et vos aspirations et les confronter à la réalité du marché du travail.

1 entretien d'analyse de besoin (gratuit) puis 16 heures d'entretiens en face à face

TARIF : 2000 € TTC

MODALITÉS D'ÉVALUATION ET RÉSULTATS ATTENDUS DU BILAN DE COMPÉTENCES FORMULE CHANGEMENT

Un auto-positionnement est réalisé par le bénéficiaire dès le 1er entretien pour identifier l'état d'avancement de son projet professionnel.

Analyse de vos points forts et axes de développement : cartographie de vos compétences (savoirs, savoir-faire, savoir-être) et leur transférabilité dans d'autres métiers, analyse des expériences professionnelles et de votre cursus de formation

Analyse de vos sources de motivations et intérêts professionnels : vous identifiez ce qui vous motive dans votre travail, les aspects les plus satisfaisants pour en tenir compte dans vos futurs choix de carrière.

Prise en compte du marché ciblé : analyse des tendances, identifier les opportunités d'emploi et connaissance des qualifications requises pour y accéder

Construire de votre plan d'action et des différentes étapes et échéance pour mettre en œuvre votre projet.

Vous préparer : conseils sur CV et lettre de motivation, conseil sur la visibilité sur les réseaux sociaux ...

En Confiance : prise de conscience de votre potentiel, de vos ressources et autonomie dans la mise en œuvre des actions à réaliser

Synthèse et Restitution : une synthèse complète des résultats du bilan de compétences est rédigée, avec une restitution écrite et orale des conclusions. Cette synthèse inclut une analyse des compétences, des aspirations professionnelles, des opportunités identifiées et du plan d'action personnalisé.

MODALITÉ DE RÉALISATION

Ce bilan de compétences est réalisé de principalement en présentiel* sous forme d'entretiens en face à face dans les locaux du cabinet situés au 4 rue Emile Zola 33110 Le Bouscat. Il est accessible en Tram, ligne D, arrêt Hôtel de Ville.

Un planning de rendez-vous est programmé et s'ajuste en fonction de vos besoins et de vos contraintes personnelles ou professionnelles.

* A titre exceptionnel et notamment pour des raisons de santé, de handicap, d'organisation personnelle ou d'éloignement géographique, certaines séances peuvent être réalisées à distance.



LES MODALITÉS D'ACCÈS

Vous souhaitez en savoir plus :

Toute demande de bilan de compétences peut être effectuée par téléphone, par mail ou via le formulaire de contact du site internet.

Une réponse est apportée sous 48 heures. Un premier entretien d'analyse du besoin, gratuit et sans engagement, est proposé dans un délai de 15 jours.

À l'issue de cet entretien, et après validation du projet d'accompagnement ainsi que des modalités de financement, le bilan de compétences peut débuter dans un délai estimé à 3 semaines, sous réserve des disponibilités du bénéficiaire et de l'organisme.

Pré requis : aucun pré requis n'est exigé pour réaliser un bilan de compétences

Financement du bilan de compétences : Le bilan de compétences peut être financé selon différentes modalités, notamment à titre individuel, via le Compte Personnel de Formation (CPF), ou dans le cadre du plan de développement des compétences de l'employeur.

Un accompagnement à la mobilisation du financement peut être proposé au bénéficiaire selon sa situation.

L'accessibilité personnes en situation de handicap : Dans le cadre de notre engagement pour l'inclusion et l'égalité des chances, notre organisme de formation s'engage à accueillir et à accompagner les personnes en situation de handicap. Nous mettons tout en œuvre pour adapter nos prestations et nos locaux afin de garantir l'accessibilité et le confort de tous les participants. Pour toute question ou demande spécifique, n'hésitez pas à nous contacter.

Référente handicap : Anne-Claire Daboust 06.62.03..44.53 welcome@acdaboust.com

CADRE RÉGLEMENTAIRE DU BILAN DE COMPÉTENCES

Le bilan de compétences est une démarche individuelle encadrée par le Code du travail, notamment par les articles L.6313-1, L.6313-4 et R.6313-4 à R.6313-8. Il a pour objet de permettre au bénéficiaire d'analyser ses compétences professionnelles et personnelles, ses aptitudes et ses motivations, afin de définir un projet professionnel et, le cas échéant, un projet de formation ou une démarche de validation des acquis de l'expérience.

Le bilan de compétences comprend trois phases : une phase préliminaire, une phase d'investigation et une phase de conclusions. Il ne peut être réalisé qu'avec le consentement du bénéficiaire, qui reste seul destinataire des résultats détaillés et du document de synthèse. Ces éléments ne peuvent être communiqués à un tiers qu'avec son accord exprès. Aucun prérequis n'est exigé pour réaliser un bilan de compétences. Toutefois, lorsque le bilan est financé par le Compte personnel de formation, les règles propres à Mon Compte Formation s'appliquent. Depuis 2026, le montant mobilisable au titre du CPF pour un bilan de compétences est plafonné à 1 600 € et le bénéficiaire ne doit pas avoir bénéficié d'un financement public ou privé pour un bilan de compétences au cours des 5 années précédant sa demande. Une participation financière obligatoire peut également rester à la charge du bénéficiaire, sauf cas d'exonération prévus par la réglementation en vigueur. Lorsque le bilan de compétences est réalisé au titre du plan de développement des compétences ou dans le cadre d'un congé de reclassement, il fait l'objet d'une convention écrite conclue entre l'employeur, le salarié et l'organisme prestataire.

En tant que centre de bilan de compétences, nous nous engageons à respecter les règles suivantes : confidentialité des échanges, respect du secret professionnel, respect de la vie privée, absence de communication des résultats à un tiers sans accord exprès du bénéficiaire, et destruction des documents élaborés pour la réalisation du bilan à l'issue de l'action, sauf exceptions prévues par la réglementation.